



REGLEMENT INTERIEUR

Saison 2026/2027



Le présent règlement a pour but de préciser le fonctionnement du club conformément aux dispositions légales des statuts de l'association. Il est rappelé que chaque adhérent(e) et / ou son représentant légal a pour devoir de connaître ce règlement et de s'y référer.

ARTICLE 1 : Tarif adhésion et Paiement

Toute cotisation et adhésion versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé de remboursement en cours d'année.

Les personnes désirant bénéficier des entraînements doivent être à jour de leur licence FFC, de leur cotisation, des frais d'adhésion.

Pour les renouvellements d'adhésion et de licence, la date limite de paiement est fixée au samedi 17 Octobre 2026 afin de pouvoir commander les maillots aux adhérents qui renouvellent.

Dans le cas de non-paiement de l'adhésion à la date indiquée, le pilote ne sera pas admis sur la piste pour les entraînements.

Adhésion 2026-2027 – Hors licence

- * **Groupe Draisienne** : 140 € *
- * **Groupe Baby** : 170 € *
- * **Groupe 0** : 170 € *
- * **Groupe 1/2/3** : 230 € *
- * **Groupe Papa** : 230 € *

**Maillot du club nominatif compris dans l'adhésion*

Licences FFC

Les licences sont toutes dématérialisées, aucun exemplaire papier ne sera accepté.

La procédure de création d'un espace licencié est décrite ici : <https://licence.ffc.fr/>

Le tarif de la licence est à prendre en compte en plus de l'adhésion annuelle au CLUB.

La licence est à payer au Club en même temps que l'adhésion. Le club reversera la licence à la FFC.

Paiement

Le paiement devra être réalisé par chèque, espèces ou carte bleue au moment de l'inscription (dépôt du dossier complet et licence validée).

Possibilité de paiement en 3 fois par chèque (encaissement des chèques en septembre, octobre, novembre / chèques donnés au moment du dépôt du dossier complet).

ARTICLE 2 : Equipement

Il est demandé aux pilotes de respecter le règlement fédéral en matière d'équipement sous peine d'interdiction d'accès à la piste.

Le pilote devra se présenter avec du matériel en bon état. Il en va de SA sécurité et de celle des autres pilotes.

L'équipement et le matériel restent sous la vigilance du pilote, le Club décline toute responsabilité en cas de vol commis sur le site.

L'entraîneur n'est pas un mécano il faut donc entretenir correctement son vélo (pneus bien gonflés, chaîne tendue etc...). Une chambre à air de rechange est **obligatoire** si pas de location.

Sur la piste, le pilote doit OBLIGATOIREMENT avoir :

- Un vélo en bon état de fonctionnement
- Un casque intégral homologué et attaché
- Des gants couvrant la totalité de la main
- Un maillot à manches longues
- Un pantalon long (type jean ou pantalon de bmx)
- Des chaussures adaptées (baskets « plates » avec un minimum d'accroche)
- Un guidon bouché aux extrémités

Le maillot officiel du club (compris dans le prix de l'adhésion 2026-2027) sera commandé à la suite des inscriptions, il sera nominatif pour chacun des pilotes. La commande de maillots non nominatifs sera possible – il conviendra de se rapprocher des membres du bureau.

Une gourde ou une bouteille d'eau est obligatoire pour chaque pilote lors des entraînements. Elle est évidemment à récupérer en fin de séance.

En cas d'oubli d'un équipement obligatoire, le pilote se verra refuser l'accès à la piste.

En cas de matériel non entretenu/révisé et considéré dangereux pour le pilote, ce dernier se verra refuser l'accès à la piste pour des raisons de sécurité.

ARTICLE 3 : Comportement

Le BMX est un sport reconnu pour son « fair-play », il est donc demandé à chacun (parents, accompagnants et pilotes) de maintenir une attitude adaptée :

- Le respect des autres pilotes et des entraîneurs
- L'écoute et une attitude positive sans agressivité
- La solidarité

sous peine d'être exclu d'un entraînement par un entraîneur (ou encadrant). Les règles de politesse sont applicables lors de chaque entraînement.

En cas d'attitude agressive et/ou menaces verbales, violence de la part du pilote et/ou des parents envers un autre pilote/adulte, un entraîneur, un membre du bureau, le Conseil d'Administration prendra toutes les mesures disciplinaires nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du pilote pour la saison.

Les consignes de l'entraîneur quant à l'équipement à utiliser (pédales plates/auto) doivent être respectées par le pilote et ses parents.

Les pilotes sont tenus de respecter l'ensemble des consignes de l'entraîneur (sécurité, technique, environnement, etc.). Le non-respect de celles-ci pourra faire l'objet d'un rappel à l'ordre verbal ou écrit et pourra, en cas de récidive, entraîner une exclusion temporaire ou définitive du club.

Lors des entraînements, TOUS les parents et accompagnateurs des pilotes ont interdiction de pénétrer sur la piste de BMX, **même en cas de chute de l'enfant.**

ARTICLE 4 : Groupes et horaires d'entraînement

Groupes d'entraînement :

- × **Groupes Draisienne / Baby** : de 2ans à 4ans
- × **Groupe 0** : débutants à partir de 5 ans (découverte du vélo)
- × **Groupe 1/2/3** : Répartition dans les groupes sur décision de l'entraîneur
- × **Groupe Papa** : Pilotes adultes

Les enfants ne peuvent rouler en dehors de leurs horaires d'entraînement même si leur parent roule sur un autre créneau horaire. Le pilote se verra l'accès à la piste refusé pendant l'entraînement du parent.

Séances d'entraînement :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
Draisienne					10h15-11h15
Baby					09h -10h /11h30-12h30
Groupe 0				17h30-19h00	
Groupe 1		18h30 - 20h30	16h30 - 18h30		10h45 - 12h15
Groupe 2		18h30 - 20h30	16h30 - 18h30		09h00 - 10h30
Groupes 3	18h30 - 20h30		18h30 - 20h30	19h30 - 21h00	
Groupe Papa	Limité à 3 entraînements par semaine sur les horaires du groupe 2 ou du groupe 3				



La composition des groupes est définie par les entraîneurs suite aux tests effectués en début et/ou fin de saison et peut faire l'objet de changements en cours d'année selon l'évolution des pilotes.

Le pilote, les parents ou les représentants légaux s'engagent à respecter les choix sportifs et l'autorité de l'encadrement.

 La présence régulière aux entraînements est fortement recommandée. Il est demandé aux pilotes de prévenir, dans la mesure du possible, en cas d'absence et d'être prêt à rouler dès le début de l'entraînement.

 En cas de retard, l'accès à la piste ne peut se faire qu'avec l'accord des entraîneurs.

 Un entraînement commencé doit être suivi jusqu'au bout par chaque pilote sauf accord préalable avec l'entraîneur.

 L'accès à la piste (grille de départ et espace d'arrivée compris) est interdit aux parents, accompagnateurs pendant les séances d'entraînements. Ils peuvent y assister, mais ne sont en aucun cas autorisés à donner des consignes ou formuler des commentaires à l'adresse des pilotes.

Les parents qui souhaitent s'entretenir avec l'entraîneur doivent le faire en dehors des cours.

Ne peuvent accéder à la piste que les pilotes, les entraîneurs ou les bénévoles du club dans le cadre de leurs fonctions.

Il est conseillé aux parents de pilotes mineurs d'être présents sur la piste lors de l'entraînement. Dans le cas contraire il doit être joignable rapidement.

 Le club se réserve la possibilité de modifier les horaires ou d'annuler exceptionnellement un entraînement en cas de conditions climatiques extrêmes, pour préserver les infrastructures ou assurer la sécurité des pilotes. Ces modifications seront dans la mesure du possible diffusées sur Team Pulse et/ou Facebook.

 En période de vacances scolaires des journées de stage pourront être organisées. Les informations concernant ces stages seront affichées et diffusées sur la page Facebook du Club.

 Il est demandé aux adultes ne pas fumer à proximité de la piste et des enfants. La piste et les terrains utilisés par le club sont des équipements communaux. Chacun doit en prendre soin.

ARTICLE 5 : Compétitions

Les engagements aux courses, qu'elles soient départementales, régionales, inter-régionales, nationales ou internationales se feront sur le site du club dans la rubrique : compétition / inscription aux courses.

Les pilotes ou leurs parents devront respecter les dates limite d'inscription.

Tout pilote participant à une compétition respecte son règlement et doit se soumettre au corps arbitral.

Le port du maillot officiel du Cavignac BMX club est obligatoire lors des compétitions promotionnelles, départementales, régionales ; inter-régionales et nationales (hors coupe de France et indoor) ainsi que sur les podiums de ces différentes compétitions.

Le port de plaque latérale et frontale est obligatoire sur toutes les courses. Tout cet ensemble est normalisé, le graphisme ne pourra être modifié.

Le matériel de location peut être amené par le pilote sur les compétitions. A charge du pilote le bon respect du matériel. Il conviendra d'en informer les entraîneurs, encadrants et/ou membres du bureau.

Les déplacements et surveillance des pilotes lors des compétitions sont à la charge des parents ou représentants légaux.

Fait à _____

Le ____ / ____ / 2026

Signature des parents / Pilote majeur

Signature du pilote mineur